

Avril 2017

ANALYSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

Sommaire

I – Méthode d’analyse	3
I.1- Recueil des données	3
1.1.1- La source.....	3
1.1.2- Les données	3
1.1.3- Corrections apportées aux données de base	3
I-2. Présentation des résultats	5
I-3. Méthodes statistiques.....	6
3.1 Méthode d’analyse des facteurs de variabilité	6
3.2 Lecture d’une boîte à moustaches	7
I-4. Limites de l’étude	7
II – Structure du panel – ITEP	8
IV – Ressources humaines – ITEP	17
V – Moyens financiers – ITEP	23
ANNEXE 1 – Indicateurs et formules de calcul.....	37
ANNEXE 2 – Glossaire.....	39

I – Méthode d'analyse

I-1. Recueil des données

1.1 La source

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie met à disposition des établissements et services médico-sociaux (ESMS) l'application « ImportCA » pour la transmission dématérialisée des comptes administratifs (CA).

1.2 Les données

Les données analysées dans le présent document sont issues des CA 2014 des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) transmis aux ARS le 30 avril 2015 (N+1 par rapport à l'exercice) et importés au sein de l'application ImportCA (exploitation des bases brutes).

Il s'agit de données budgétaires complétées d'éléments de suivi d'activité.

À noter : les analyses conduites dans ce rapport portent sur les seuls ESMS dont le CA a été correctement importé.

De plus, un « nettoyage » de base a été réalisé. Il est détaillé dans les paragraphes suivants.

1.3 Corrections apportées aux données de base

Gestion des CA

Pour chaque ITEP, le CA retenu est le dernier déposé sur la plateforme.

349 CA relatifs aux ITEP ont été déposés sur la plateforme ImportCA : 324 dépôts uniques, 21 CA en doublon et 4 ITEP ayant déposé trois CA.

Complétude de l'échantillon

La complétude des données est décisive pour réaliser l'analyse la plus complète possible.

C'est pourquoi un contrôle de la qualité de la base a été organisé *a posteriori* ; celui-ci a permis de corriger les données manquantes ou « aberrantes » à l'aide notamment d'une extraction des bases FINISS au 1^{er} janvier 2015.

Analyse des comptes administratifs 2014 : Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

Variables à corriger	Type d'anomalie	Base de substitution
Catégorie d'ESMS	Manquante, mal écrite ou différente de FINESS	FINESS
Nombre de places installées - CA	Manquant ou différent de FINESS	FINESS
	Recalculée	Si catégorie = (CMPP, CAMSP, BAPU, Centres ressources, UEROS) Alors NULL
Statut majoritaire du personnel	Manquante, mal écrite	Si information présente l'année N-1 Retranscription tel que défini dans le menu déroulant
Total des dépenses prévisionnelles - BE	Recalculée	Si Total dépenses prévisionnelles < 0 Alors exclusion
Total des dépenses réalisées – CA	Recalculée	Si Total dépenses réalisées < 0 Alors exclusion
Autres produits relatifs à l'exploitation - BE	Recalculée	Si Autres produits relatifs à l'exploitation < 0 Alors Produits relatifs à l'exploitation = 0
Autres produits relatifs à l'exploitation – CA	Recalculée	Si Autres produits relatifs à l'exploitation < 0 Alors Produits relatifs à l'exploitation = 0
CNR – Groupe 1	Recalculée	Si CNR – Groupe 1 > charges d'exploitation courante Alors CNR – Groupe 1 = 0
CNR – Groupe 2	Recalculée	Si CNR – Groupe 2 > charges de personnel Alors CNR – Groupe 2 = 0
CNR – Groupe 3	Recalculée	Si CNR – Groupe 3 > charges d'exploitation courante Alors CNR – Groupe 3 = 0
Total recettes atténuatives – BE	Recalculée	Si variable import CA <> Autres produits relatifs à l'exploitation + Produits financiers et non encaissables au BE
Total recettes atténuatives – CA	Recalculée	Si variable import CA <> Autres produits relatifs à l'exploitation + Produits financiers et non encaissables au CA
Mise à jour de l'activité au BE	Recalculée	Si catégorie = (CMPP, CAMSP, BAPU, Centres. ressources, UEROS) Alors Activité = Séances
Mise à jour de l'activité au CA	Recalculée	Si catégorie = (CMPP, CAMSP, BAPU, Centres. ressources, UEROS) Alors Activité = Séances

Correction des données « extrêmes »

Il est nécessaire de détecter les valeurs « très extrêmes » avant l'analyse des résultats, car cela détériore la précision des estimations.

La question des données « très extrêmes » se pose après détection et correction des valeurs « aberrantes ». Celles-ci peuvent s'expliquer :

- par des erreurs de mesure (confusion des unités utilisées) : il s'agit en général d'aberrations constatées dans les valeurs saisies ;
- par des atypies « conjoncturelles » : les saisies réalisées par les ESMS reflètent une réalité de l'année liée à des événements conjoncturels.

Nous avons décidé que les observations extrêmes devaient être éliminées pour chaque indicateur, car elles avaient trop d'influence dans le cadre de notre analyse.

Les ESMS atypiques ont été repérés à l'aide d'une méthode graphique, le *Box Plot* de Tukey ou boîte à moustaches¹. Elle a l'avantage d'être simple et facilement compréhensible. Cette méthode est basée sur l'écart interquartile (différence entre le troisième quartile² Q3 et le premier quartile Q1) et distingue deux catégories de valeurs extrêmes déterminées par deux types de bornes³ (bornes inférieures et bornes supérieures). Cette méthode a été appliquée sur le panel Total CA 2014 toutes catégories confondues.

I-2. Présentation des résultats

Le présent rapport s'articule autour de trois axes d'analyse :

- l'offre de service ;
- les ressources humaines mises en œuvre ;
- les moyens financiers mis en œuvre.

¹ *Box Plot Tukey* ou boîte à moustache : il s'agit d'un graphique où sont représentés la médiane (trait horizontal), les vingt-cinquième (Q1) et soixante-quinzième percentiles (Q3), ainsi que les bornes à l'extérieur desquelles les données sont considérées comme des *outliers*. Q1 et Q3 sont matérialisés par la partie basse et haute de la boîte complétée par des « moustaches ». Les valeurs *outliers* (valeurs extrêmes) sont figurées par des cercles.

² Les quartiles sont trois valeurs qui séparent la distribution en quatre parties comprenant le même nombre d'observations. Les quartiles se calculent de la même façon que la médiane. Le premier quartile sépare les 25 % inférieurs des données, le deuxième quartile est la médiane de la série, et le troisième quartile sépare les 25 % supérieurs des données.

³ Sont considérées comme « très extrêmes » (*severe outliers*) et à exclure les valeurs extérieures à l'intervalle : borne inférieure = $Q1 - [3 * (Q3 - Q1)]$; borne supérieure = $Q3 + [3 * (Q3 - Q1)]$.

Pour chaque indicateur sont proposées :

- une analyse descriptive nationale et régionale (nouvelles régions 2016) avec la moyenne⁴, la médiane⁵, les quartiles, le premier décile⁶ et le neuvième décile, le rapport interdécile⁷. **Les résultats pour les régions dont le nombre de structures est inférieur ou égal à 30 ne sont pas statistiquement représentatifs** ;
- une représentation pour certains indicateurs de la variabilité régionale à l'aide de tableaux et de « boîtes à moustaches » avec comme moustache basse le premier décile et comme moustache haute le neuvième décile ;
- une représentation graphique en nuage de points des ESMS pour les taux d'occupation, les taux d'encadrement et le coût net par place en fonction des capacités installées.

I-3. Méthodes statistiques

3.1 Méthode d'analyse des facteurs de variabilité

Six variables ont été utilisées pour éclairer les différences observées sur les taux d'occupation, sur les taux d'encadrement et sur le coût à la place :

- (1) Année d'ouverture (ESMS ouvert avant 1971, ESMS ouvert entre 1971 et 1980, ESMS ouvert entre 1981 et 1990, ESMS ouvert entre 1991 et 2000, ESMS ouvert après 2000).
- (2) Les modalités d'accueil (externat, semi-internat, internat et autres).
- (3) Les déficiences FINESS.
- (4) La taille en nombre de places installées (moins de 20 places, [20 places-50 places [, [50 places-100 places [et plus de 100 places).
- (5) Le statut majoritaire du personnel.
- (6) Les aires urbaines (AU).

La méthode utilisée consiste en une analyse de variance qui a pour objectif d'apprécier l'effet des variables qualitatives sur une variable quantitative⁸. Cependant, nous n'avons pas modélisé les interactions qui peuvent exister entre deux variables. Nous avons également réalisé une étude des corrélations entre deux variables⁹. Toutes les analyses ont été réalisées à l'aide du logiciel SAS 9.2.

⁴ Il s'agit d'un taux moyen et non d'une moyenne de taux : soit le rapport de deux caractères V (numérateur) = n * X et n (dénominateur) avec X les modalités et n leur poids, le taux moyen est égal [V Total/N Total] et il correspond à la moyenne pondérée [$\sum ni * Xi/\sum ni$]. La moyenne des taux est égale à $\sum Xi/N$.

⁵ Représente la valeur centrale qui sépare en deux parties égales notre échantillon.

⁶ Les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales : le premier décile (noté généralement D1) sépare les 10 % inférieurs des données, et le neuvième décile (noté généralement D9) sépare les 90 % supérieur des données.

⁷ Le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une des mesures de l'inégalité de cette distribution.

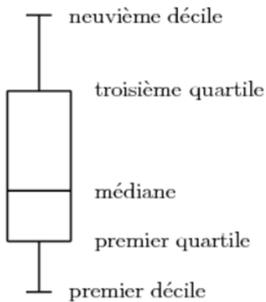
⁸ Dans un premier temps, nous avons réalisé des analyses bivariées en utilisant des tests de Khi2 (comparaison de proportions) ou des tests de Student (comparaison de moyennes) pour mesurer la force de l'association d'une variable qualitative sur les indicateurs.

Ensuite, nous avons utilisé la procédure GLM pour réaliser des analyses de variance multidimensionnelle. Cette procédure permet de traiter des données déséquilibrées et de faire des comparaisons multiples (nous ne présentons pas dans le rapport les moyennes ajustées).

Les variables ont été analysées pour chaque indicateur, mais les résultats ne sont présentés que lorsqu'une association est mise en évidence avec la variabilité observée. Une plus-value inférieure à 0,05 indique qu'une différence statistiquement significative (**) existe, et une plus-value inférieure à 0,0001 indique qu'une différence très significative (***) existe.

⁹ Si la mesure de l'indicateur provient d'une population gaussienne, nous utiliserons pour quantifier une association entre deux variables le coefficient de Pearson, sinon nous utiliserons le coefficient de Spearman.

3.2 Lecture d'une boîte à moustaches



Ce graphique permet d'expliquer simplement la variabilité (dispersion) d'une variable.

Il s'agit d'un graphique où sont représentés la médiane (trait horizontal à l'intérieur de la boîte), les vingt-cinquième (Q1) et soixante-quinzième percentiles (Q3), ainsi que les bornes (« moustaches ») à l'extérieur desquelles les données sont considérées comme des valeurs extrêmes.

Le rectangle formé par le soixante-quinzième percentile (Q3) et le vingt-cinquième percentile (Q1) donne une estimation de la dispersion : plus il est petit, moins les observations sont dispersées.

I-4. Limites de l'étude

Les indicateurs sélectionnés dans notre étude statistique doivent servir à objectiver la situation des établissements et services médico-sociaux, tant en termes budgétaires et financiers que de ressources humaines, d'activité et d'évolution de l'offre.

Cependant, une étude statistique quantitative et descriptive, aussi parfaite soit-elle, n'est pas objective, et c'est seulement à travers l'analyse qu'il est possible de donner du sens aux résultats. Un pourcentage ou un montant ne veulent rien dire seuls ; c'est en les comparant, en les retraduisant à travers le prisme de la réalité du secteur médico-social qu'ils deviennent significatifs.

Dans cette étude, il ne sera pas possible de se prononcer sur d'autres facteurs de variabilité non pris en compte dans l'analyse.

Attention : changement de méthode pour le calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement restituée dans ImportCA et dans le dernier rapport d'analyse des comptes administratifs publié en avril 2016 sur les CA 2013 ne prenait pas en compte les résultats nets des établissements.

Dans ce nouveau rapport sur les CA 2014, nous avons actualisé la méthode de calcul de la CAF en prenant en compte au numérateur le résultat net de l'exercice.

II – Structure du panel – ITEP

Synthèse de la structure du panel

L'échantillon est composé de 307 instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) pour 11 711 places installées, ce qui représente 69 % du total des ITEP¹⁰ (443 ITEP) et 78 % du nombre total de places installées (14 998 places installées).

Les ITEP sont des établissements médico-sociaux accueillant des enfants, adolescents et jeunes adultes dont les difficultés psychologiques, et notamment l'intensité des troubles du comportement, entravent fortement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ainsi, presque 100 % des ITEP du panel sont autorisés pour une seule déficience (les troubles du caractère et du comportement).

Ces instituts proposent des modes d'accueil diversifiés – externat, semi-internat ou internat – et peuvent les cumuler. L'accueil se fait le plus souvent en semi-internat (82 %), en internat (80 %) et dans une moindre mesure en externat (9 %).

Plus de la moitié des ITEP du panel ont des capacités installées comprises entre vingt et cinquante places (contre 42 % dans la base de référence).

Presque 60 % des ITEP sont implantés dans les grandes aires urbaines (*idem* base de référence), et seulement 7 % des ITEP sont installés dans des communes isolées (6 % dans la base de référence).

57 % des ITEP du panel ont été ouverts avant 1980 (53 % dans la base de référence), et 23 % sont plus récents, c'est-à-dire créés après 2000 (28 % dans la base de référence).

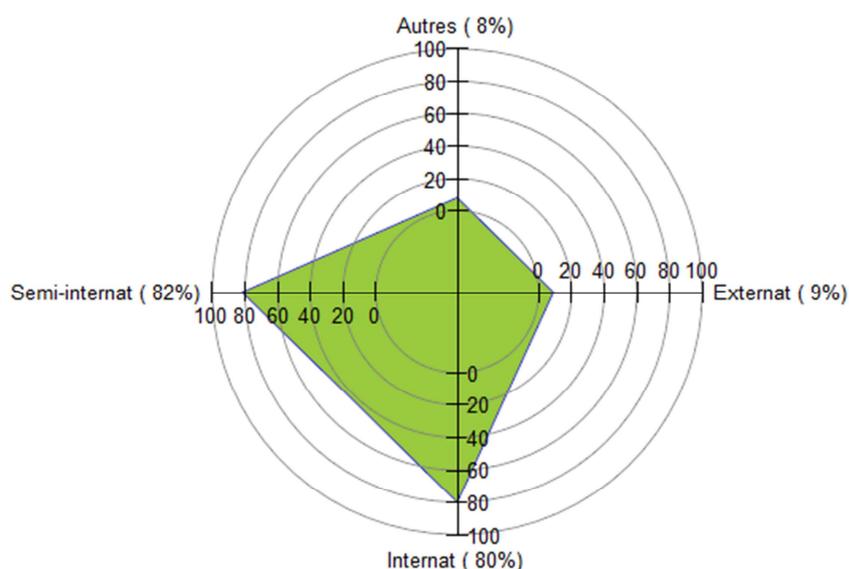
Enfin, les deux principales conventions collectives du panel sont la CCNT 1966 (73 %) et la CCNT 1951 (10 %).

¹⁰ Extraction FINISS au 1^{er} janvier 2015.

Taux d'exhaustivité du panel par région (nouvelles régions 2016)

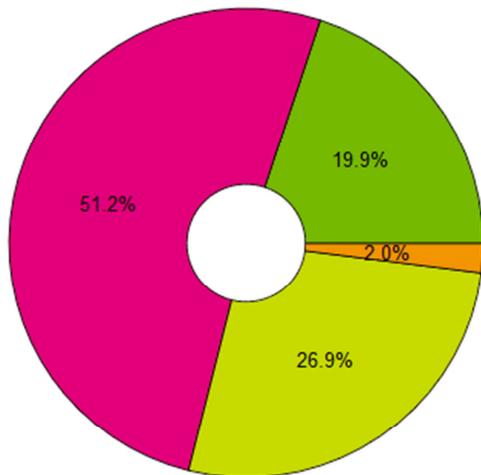
Nouvelles régions 2016	Nombre d'ESMS – FINESS	Nombre de structures autorisées et financées CA	Taux d'exhaustivité en nombre d'ESMS	Nombre de places installées FINESS	Nombre de places installées CA	Taux d'exhaustivité en nombre de places
Auvergne-Rhône-Alpes	73	43	59 %	2 473	1 788	72 %
Bourgogne-Franche-Comté	16	13	81 %	528	444	84 %
Bretagne	14	12	86 %	546	458	84 %
Centre-Val de Loire	23	18	78 %	729	672	92 %
Corse	1	1	100 %	16	16	100 %
Grand-Est	52	35	67 %	1 250	1 015	81 %
Guadeloupe	1	0	0 %	20	0	0 %
Guyane	1	1	100 %	16	16	100 %
Hauts-de-France	24	20	83 %	989	805	81 %
Île-de-France	31	24	77 %	1 140	1 041	91 %
Martinique	1	0	0 %	30		0 %
Normandie	29	12	41 %	918	468	51 %
Nouvelle-Aquitaine	58	41	71 %	2 264	1 614	71 %
Occitanie	60	53	88 %	2 527	2 272	90 %
Océan Indien	4	3	75 %	96	71	74 %
Pays de la Loire	26	20	77 %	766	756	99 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	30	11	37 %	690	275	40 %
Total CA 2014	444	307	69 %	14 998	11 711	78 %

Structure du panel par modalité d'accueil – ITEP

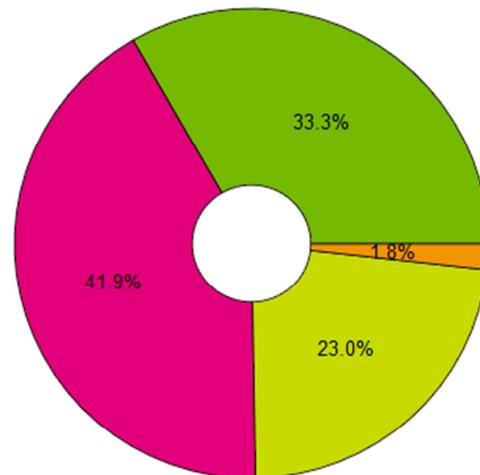


Analyse des comptes administratifs 2014 : Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

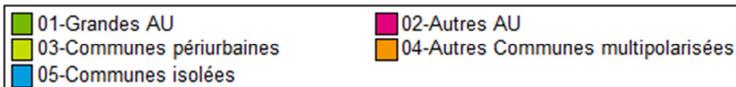
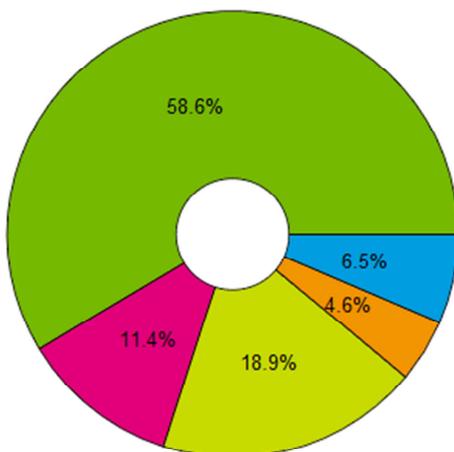
Structure du panel par taille



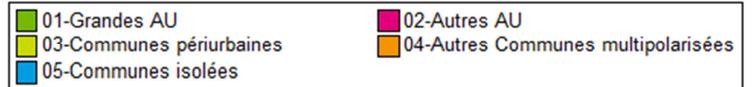
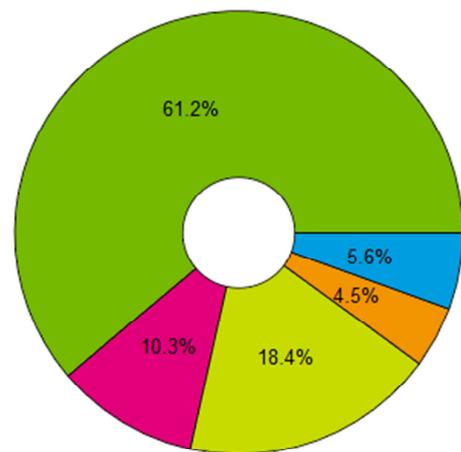
Structure de la base FINESS de référence par taille



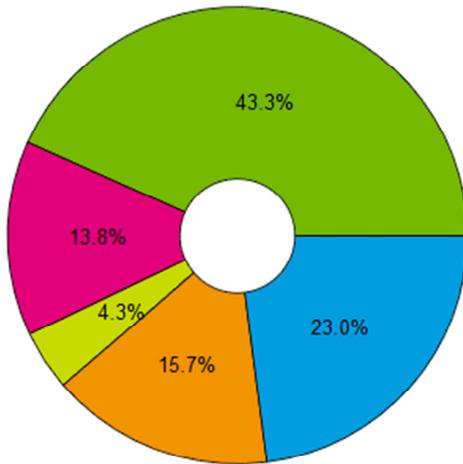
Structure du panel par aire urbaine



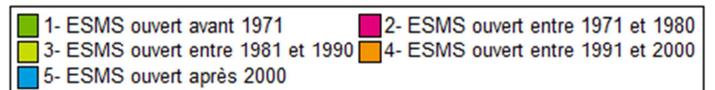
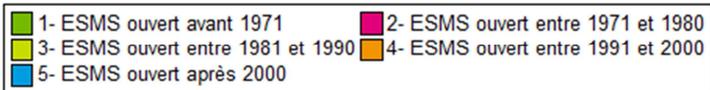
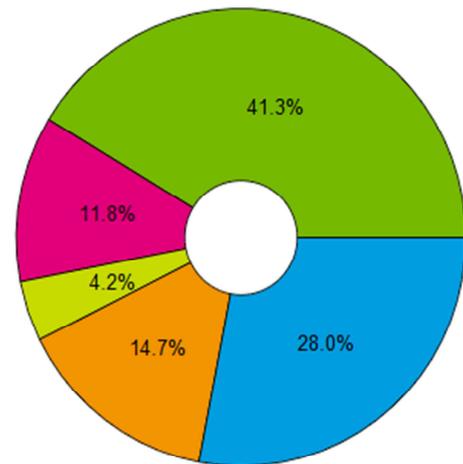
Structure de la base FINESS de référence par aire urbaine



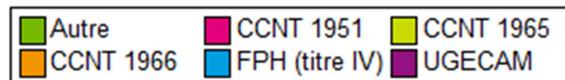
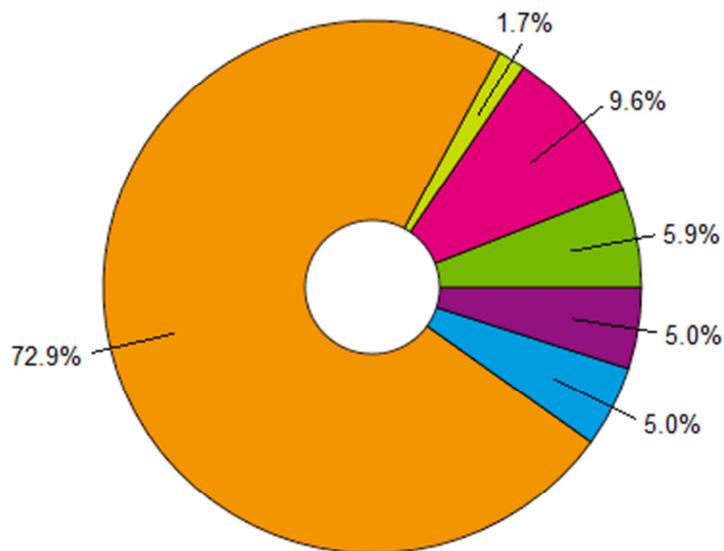
Structure du panel par année d'ouverture



Structure de la base FINESS de référence par année d'ouverture



Structure du panel par statut majoritaire – ITEP



III – Offre de service – ITEP

Synthèse de l'offre de service

Les ITEP du panel ont une capacité moyenne de trente-huit places contre trente-quatre dans la base de référence.

Des disparités régionales sont observées : hors DOM, les régions PACA et Grand-Est ont des capacités installées en moyenne inférieures à trente places, et les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Île-de-France ont des capacités installées en moyenne supérieures ou égale à quarante places.

Les ITEP réalisent 48 % de leurs journées en internat et 45 % en semi-internat.

Les taux de réalisation sont proches de 100 %.

2 % des ITEP du panel accompagnent des personnes au titre des amendements Creton. Cela représente moins de 0,1 % des journées réalisées.

Lorsqu'ils quittent l'ITEP, les adolescents concernés par l'amendement Creton sont généralement orientés en établissements et services d'aide par le travail (ESAT – 84 %) et en foyers de vie (16 %).

Le taux d'occupation permet de mesurer la mobilisation des places installées et indique le niveau d'activité des ITEP. Le taux d'occupation moyen pondéré et la médiane, après correction des valeurs « très extrêmes », s'élèvent à 86 % dans les ITEP de notre panel.

10 % des ITEP ont un taux d'occupation inférieur à 66 %, et 10 % ont un taux d'occupation supérieur à 103 %.

Des disparités régionales sont observées : le taux d'occupation médian est inférieur à 80 % dans les régions Océan Indien, Centre-Val de Loire et Hauts-de-France alors qu'il est supérieur à 100 % dans les régions PACA et Guyane.

Constats principaux des analyses des facteurs associés à la variabilité du taux d'occupation :

Les seules variables associées aux résultats du taux d'occupation dans notre analyse sont l'année d'ouverture, le statut majoritaire du personnel, les modalités d'accueil, les déficiences (au sens FINESS), la taille en nombre de places et les aires urbaines.

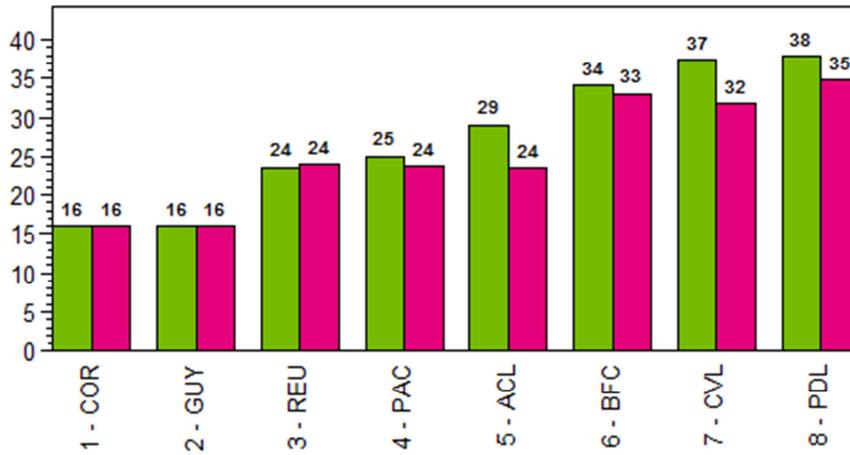
Les taux d'occupation sont sensiblement identiques, quelles que soient les variables associées.

Capacité moyenne installée FINESS et panel CA 2014 par région – ITEP

Nombre moyen de places installées – FINESS janvier 2015 : 34

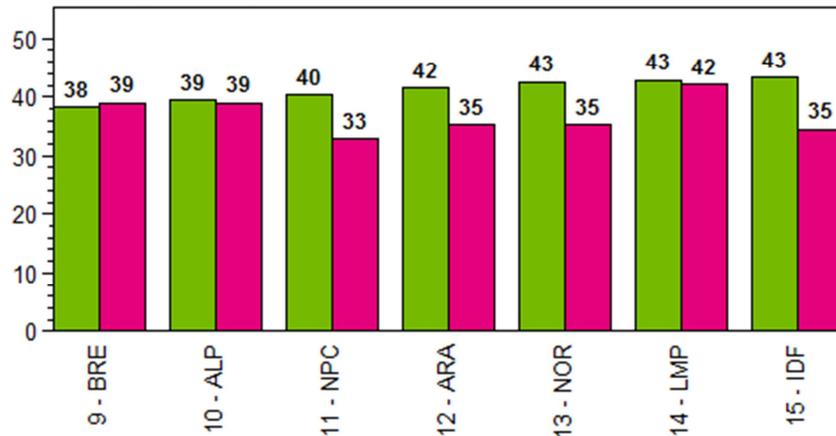
Nombre moyen de places installées – CA 2014 : 38

Nombre de places moyen



■ Nombre moyen de places installées - CA2014
 ■ Nombre moyen de places installées - FINESS

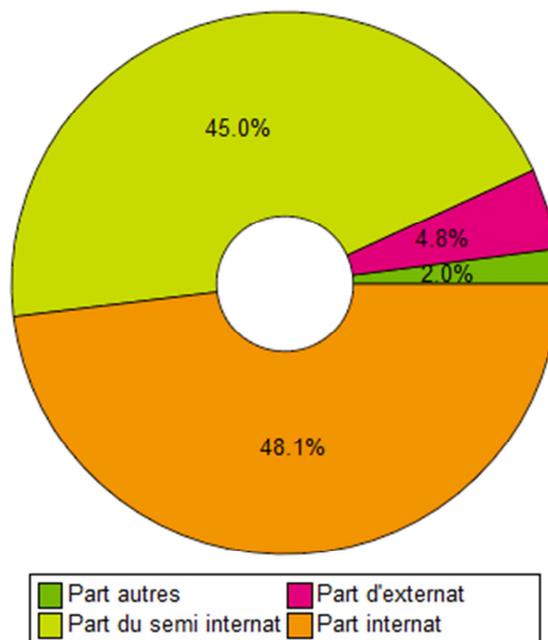
Nombre de places moyen



■ Nombre moyen de places installées - CA2014
 ■ Nombre moyen de places installées - FINESS

Nouvelles régions 2016 : libellé court	Nouvelles régions 2016
ACL	Grand-Est
ALP	Nouvelle-Aquitaine
ARA	Auvergne-Rhône-Alpes
BFC	Bourgogne-Franche-Comté
BRE	Bretagne
COR	Corse
CVL	Centre-Val de Loire
GUA	Guadeloupe
GUY	Guyane
IDF	Île-de-France
LMP	Occitanie
MAR	Martinique
NOR	Normandie
NPC	Hauts-de-France
PAC	Provence-Alpes-Côte d'Azur
PDL	Pays de la Loire
REU	La Réunion

Répartition des journées réalisées par modalité d'accueil – ITEP



Taux de réalisation de l'activité par modalité d'accueil – ITEP

Modalité d'accueil	Nombre de journées réalisées	Nombre de journées prévisionnelles	Taux de réalisation de l'activité
1 - EXTERNAT	106 788	106 466	100 %
2 - INTERNAT	1 062 056	1 055 594	101 %
3 - SEMI-INTERNAT	994 485	923 711	108 %
4 - AUTRE	45 203	37 496	121 %
Total CA 2014	2 208 532	2 123 267	104 %

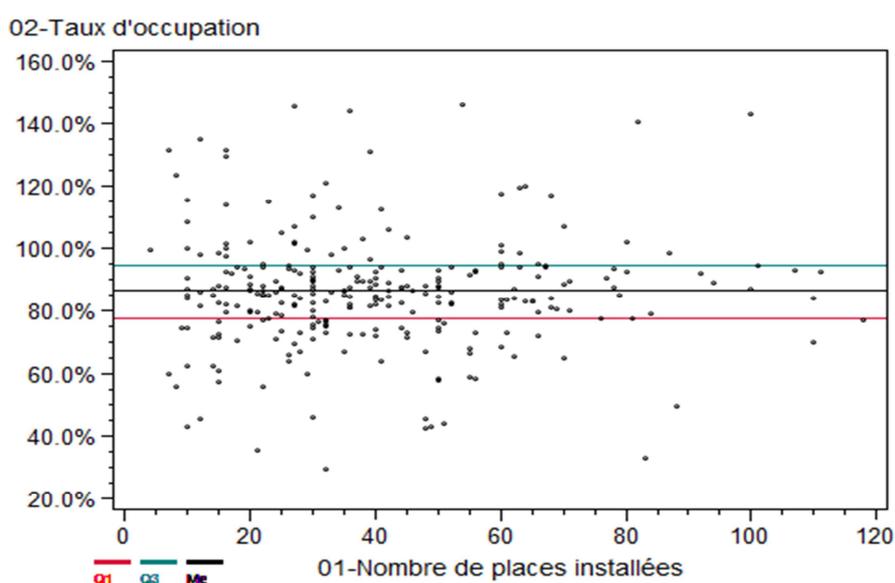
(*) Le taux de réalisation de l'activité est calculé pour les ESMS ayant saisi les deux variables, nombre de journées prévisionnelles et nombre de journées réalisées.

Les jeunes relevant de l'amendement Creton dans le panel – ITEP

Nombre de structures autorisées financées	302
Nombre de structures qui recourent au dispositif Creton	6
Part (%) de structures qui recourent au dispositif Creton	2,0 %
Nombre de journées prévisionnelles TOTAL	2 153 653
Nombre de journées prévisionnelles relevant de l'amendement Creton – TOTAL	2 490
- dont nombre de journées prévisionnelles relevant de l'amendement Creton orientées ESAT	2 090
- dont nombre de journées prévisionnelles relevant de l'amendement Creton orientées MAS	0
- dont nombre de journées prévisionnelles relevant de l'amendement Creton orientées Foyer	400
Part des journées prévisionnelles relevant de l'amendement Creton – TOTAL	0,1 %
Nombre de journées réalisées – TOTAL	2 237 763
Nombre de journées réalisées relevant de l'amendement Creton – TOTAL	3 251
- dont nombre de journées réalisées relevant de l'amendement Creton orientées ESAT	2 115
- dont nombre de journées réalisées relevant de l'amendement Creton orientées MAS	0
- dont nombre de journées réalisées relevant de l'amendement Creton orientées Foyer	1 136
Part des journées réalisées relevant de l'amendement Creton – TOTAL	0,1 %

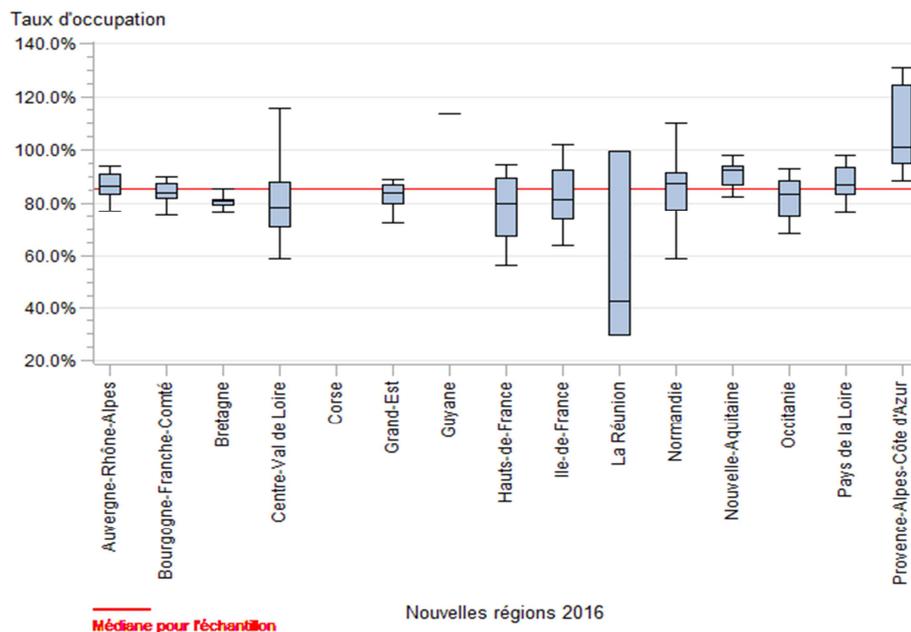
(*) Nombre de structures autorisées et financées avec un nombre de journées réalisées saisi.

Taux d'occupation en fonction de la capacité installée – ITEP



Taux d'occupation corrigé des valeurs « très extrêmes » par région

Catégorie = ITEP								
Nouvelles régions 2016	Taux d'occupation							
	Nombre de structures	Premier décile (D1)	Vingt-cinquième percentile (Q1)	Médiane	Soixante-quinzième percentile (Q3)	Neuvième décile (D9)	Moyenne pondérée	Rapport interdécile
Auvergne-Rhône-Alpes	36	67 %	82 %	87 %	92 %	100 %	85 %	1.49
Bourgogne-Franche-Comté	12	75 %	79 %	84 %	89 %	91 %	84 %	1.21
Bretagne	12	74 %	79 %	81 %	82 %	88 %	81 %	1.18
Centre-Val de Loire	16	56 %	71 %	77 %	96 %	118 %	81 %	2.09
Grand-Est	28	62 %	78 %	84 %	87 %	107 %	86 %	1.72
Guyane	1	114 %	114 %	114 %	114 %	114 %	114 %	1.00
Hauts-de-France	16	44 %	67 %	79 %	91 %	97 %	75 %	2.20
Île-de-France	22	58 %	72 %	82 %	95 %	115 %	89 %	1.99
Normandie	8	59 %	77 %	88 %	91 %	110 %	83 %	1.87
Nouvelle-Aquitaine	39	77 %	86 %	92 %	95 %	101 %	92 %	1.31
Occitanie	49	58 %	73 %	83 %	90 %	102 %	83 %	1.75
Océan Indien	3	30 %	30 %	43 %	99 %	99 %	60 %	3.36
Pays de la Loire	20	74 %	81 %	87 %	94 %	100 %	88 %	1.36
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	76 %	92 %	101 %	129 %	131 %	110 %	1.74
Total CA 2014	272	66 %	77 %	86 %	93 %	103 %	86 %	1.56



IV – Ressources humaines – ITEP

Synthèse des ressources humaines

Le personnel est réparti comme suit : personnel d'administration et de gestion (6 %), personnel de services généraux (20 %), personnel de direction et encadrement (7 %), personnel socio-éducatif (52 %), personnel médical (1 %), personnel paramédical (7 %) et autres fonctions (5 %).

Le taux d'encadrement total moyen observé au niveau national est de 0,82 ETP par personne accueillie, et la médiane est égale à 0,84. 10 % des ITEP ont un taux d'encadrement total inférieur à 0,53, et 10 % ont un taux d'encadrement total supérieur à 1,27 ETP par personne accueillie.

Des disparités régionales sont observées : hors les DOM, les régions Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et PACA ont des taux d'encadrement médians plus élevés (supérieurs à 0,90), alors que la région Auvergne-Rhône-Alpes a un taux d'encadrement total médian plus faible (inférieur à 0,75).

Le cœur des emplois en ITEP concerne les fonctions éducatives, pédagogiques et sociales (taux d'encadrement médian égal à 0,42 ETP par personne accueillie) ; à l'inverse, le volet médical est très peu représenté (taux d'encadrement médian égal à 0,01 ETP par personne accueillie).

Le coût moyen salarial d'un ETP s'élève à 45 471 euros, et la médiane est égale à 45 233 euros.

La variabilité du coût salarial d'un ETP selon les établissements est importante : le coût moyen salarial d'un ETP est inférieur à 37 918 euros dans 10 % des ITEP, et il est supérieur à 51 542 euros pour 10 % d'entre eux.

Logiquement, le coût salarial médian d'un ETP pour les fonctions socio-éducatives est plus faible (26 277 euros) que pour les fonctions médicales (76 371 euros) ou paramédicales (33 820 euros).

Enfin, le coût du recours à des intervenants extérieurs dans les ITEP (poids du personnel extérieur) représente en moyenne 0,7 % du total de la dépense.

Constats principaux des analyses des facteurs associés à la variabilité du taux d'encadrement :

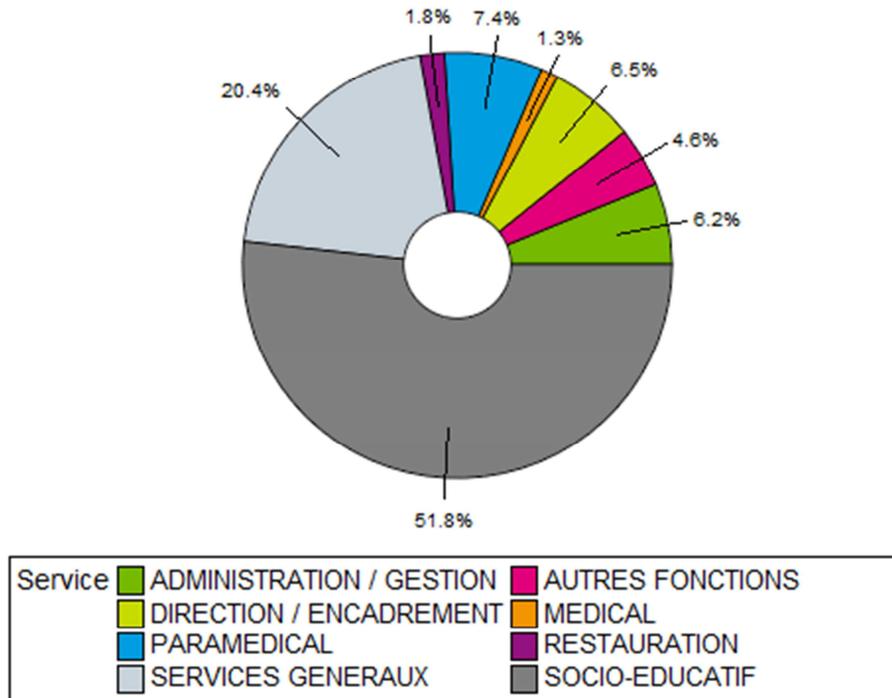
Les variables associées aux résultats du taux d'encadrement sont l'année d'ouverture, le statut majoritaire du personnel, les modalités d'accueil, les déficiences (au sens FINESS), la taille en nombre de places et les aires urbaines

On observe que seule la variable modalité d'accueil a une influence sur le taux d'encadrement.

Les taux d'encadrement sont significativement plus élevés dans les ITEP avec un accueil en internat.

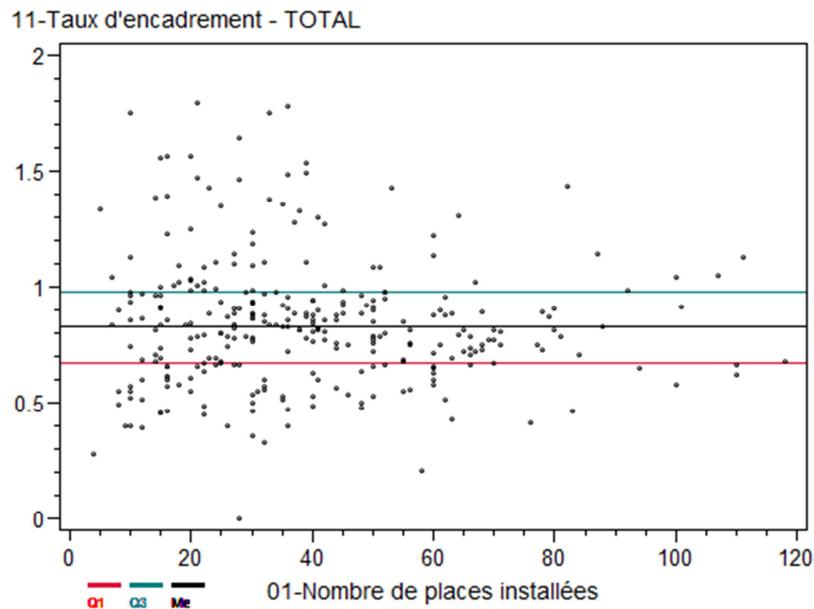
Structure du personnel – ITEP

Répartition (en % d'ETP) du personnel des établissements – ITEP



Taux d'encadrement – ITEP

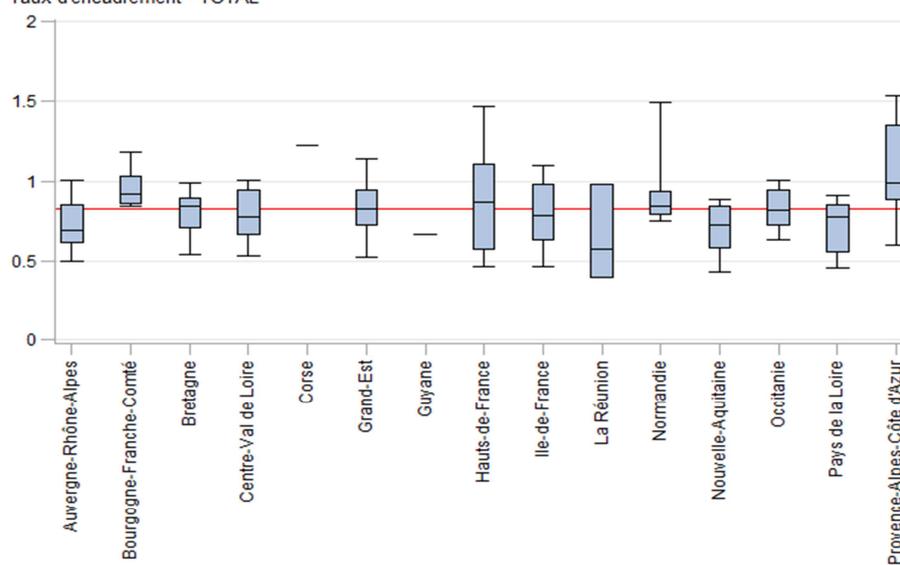
Taux d'encadrement en fonction de la capacité installée – ITEP



Taux d'encadrement – Total corrigé des valeurs « très extrêmes » par région

Catégorie = ITEP								
Nouvelles régions 2016	Taux d'encadrement							
	Nombre de structures	Premier décile (D1)	Vingt-cinquième percentile (Q1)	Médiane	Soixante-quatrième percentile (Q3)	Neuvième décile (D9)	Moyenne pondérée	Rapport interdécile
Auvergne-Rhône-Alpes	43	0.558	0.619	0.732	0.889	1.298	0.766	2.33
Bourgogne-Franche-Comté	13	0.839	0.858	0.925	1.105	1.234	1.017	1.47
Bretagne	12	0.538	0.749	0.848	0.938	0.994	0.782	1.85
Centre-Val de Loire	18	0.533	0.664	0.790	0.975	1.219	0.817	2.29
Corse	1	1.227	1.227	1.227	1.227	1.227	1.227	1.00
Grand-Est	32	0.601	0.739	0.844	0.965	1.484	0.848	2.47
Guyane	1	0.660	0.660	0.660	0.660	0.660	0.660	1.00
Hauts-de-France	19	0.466	0.573	0.917	1.276	1.779	0.926	3.82
Île-de-France	23	0.465	0.631	0.869	1.086	1.126	0.894	2.42
Normandie	9	0.747	0.789	0.836	0.935	1.492	0.902	2.00
Nouvelle-Aquitaine	41	0.455	0.582	0.746	0.861	0.923	0.749	2.03
Occitanie	52	0.661	0.742	0.847	0.974	1.087	0.875	1.64
Océan Indien	3	0.400	0.400	0.570	0.979	0.979	0.713	2.45
Pays de la Loire	20	0.480	0.556	0.792	0.885	0.969	0.791	2.02
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	0.633	0.885	1.148	1.392	1.549	1.188	2.45
Total CA 2014	297	0.529	0.671	0.824	0.967	1.273	0.844	2.41

Taux d'encadrement - TOTAL



Médiane pour l'échantillon

Nouvelles régions 2016

Analyse de la variabilité du taux d'encadrement total – variables statistiquement significatives

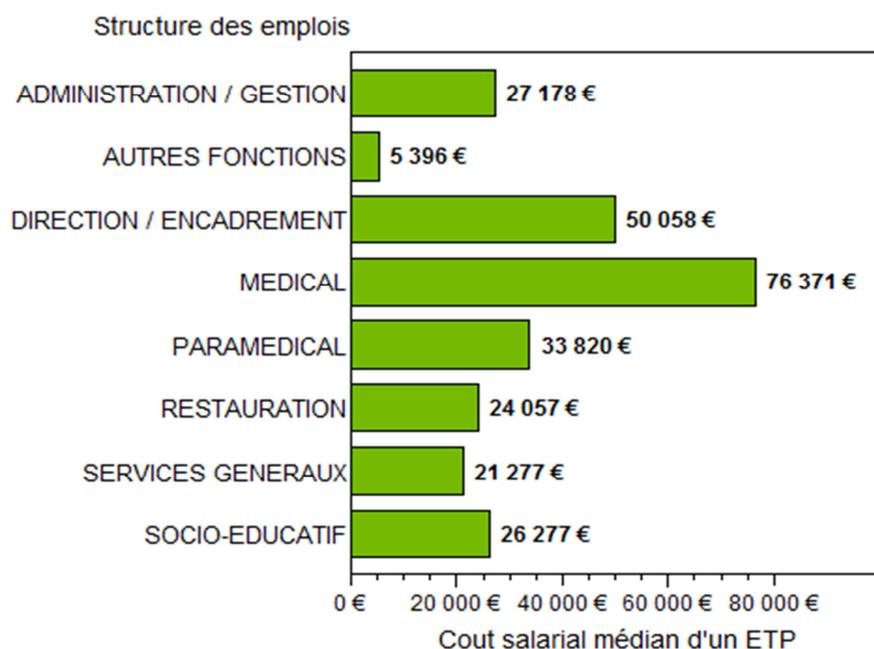
Modalité d'accueil : Internat	Nombre de structures	Premier décile (D1)	Vingt-cinquième percentile (Q1)	Médiane	Soixante-quinzième percentile (Q3)	Neuvième décile (D9)	Moyenne pondérée
Non	60	0.3975	0.477	0.5872	0.8143	1.0432	0.6901
Oui	237	0.619	0.7385	0.8555	0.985	1.2757	0.8721
Total CA 2014	297	0.5286	0.6713	0.8237	0.9667	1.2733	0.844

Taux d'encadrement médian par profil des emplois (nb ETP par place) – ITEP

Taux d'encadrement par profil des emplois (nb ETP par place)	Nombre de structures	Premier décile (D1)	Vingt-cinquième percentile (Q1)	Médiane	Soixante-quinzième percentile (Q3)	Neuvième décile (D9)	Moyenne pondérée
ADMINISTRATION/GESTION	287	0.028	0.036	0.049	0.065	0.089	0.051
DIRECTION/ENCADREMENT	286	0.025	0.039	0.056	0.070	0.088	0.054
MÉDICAL	256	0.003	0.006	0.010	0.016	0.023	0.012
PARAMÉDICAL	293	0.031	0.045	0.059	0.081	0.111	0.066
SERVICES GÉNÉRAUX	284	0.063	0.107	0.164	0.214	0.275	0.167
SOCIO EDUCATIF	295	0.260	0.344	0.417	0.528	0.705	0.438

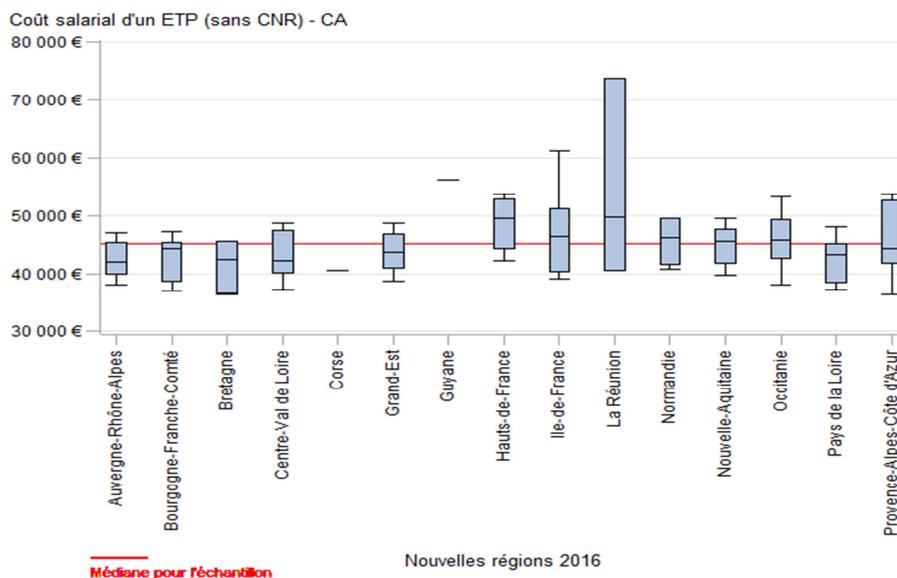
(*) Attention : Le taux d'encadrement Total CA 2014 moyen pondéré est différent de la somme des taux d'encadrements moyens pondérés par profil de personnel, car chaque taux est corrigé distinctement de ces valeurs très extrêmes sur l'ensemble du panel, toutes structures confondues.

Coût salarial médian d'un ETP par structure des emplois – ITEP



Coût salarial d'un ETP corrigé des valeurs « très extrêmes » par région

Catégorie = ITEP								
Nouvelles régions 2016	Coût salarial d'un ETP							
	Nombre de structures	Premier décile (D1)	Vingt-cinquième percentile (Q1)	Médiane	Soixante-quinzième percentile (Q3)	Neuvième décile (D9)	Moyenne pondérée	Rapport interdécile
Auvergne-Rhône-Alpes	42	37 977 €	39 843 €	42 535 €	45 591 €	48 209 €	42 568 €	1.27
Bourgogne-Franche-Comté	13	36 885 €	38 688 €	44 680 €	45 437 €	47 973 €	44 271 €	1.30
Bretagne	12	36 344 €	36 864 €	42 850 €	45 570 €	50 965 €	43 848 €	1.40
Centre-Val de Loire	18	37 131 €	40 193 €	43 319 €	47 628 €	51 230 €	46 446 €	1.38
Corse	1	40 551 €	40 551 €	40 551 €	40 551 €	40 551 €	40 551 €	1.00
Grand-Est	35	38 552 €	40 990 €	43 955 €	48 503 €	52 024 €	44 086 €	1.35
Guyane	1	56 318 €	56 318 €	56 318 €	56 318 €	56 318 €	56 318 €	1.00
Hauts-de-France	20	39 819 €	44 345 €	50 257 €	53 204 €	57 504 €	47 726 €	1.44
Île-de-France	24	39 139 €	41 038 €	47 404 €	55 643 €	68 051 €	50 137 €	1.74
Normandie	12	40 696 €	42 056 €	46 322 €	49 625 €	54 523 €	44 881 €	1.34
Nouvelle-Aquitaine	39	39 681 €	42 589 €	45 643 €	48 415 €	51 004 €	45 085 €	1.29
Occitanie	53	38 741 €	42 853 €	46 603 €	49 915 €	54 767 €	46 459 €	1.41
Océan Indien	3	40 473 €	40 473 €	49 651 €	73 787 €	73 787 €	46 411 €	1.82
Pays de la Loire	20	37 509 €	39 359 €	43 504 €	46 353 €	52 517 €	43 066 €	1.40
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	40 715 €	41 762 €	45 429 €	53 013 €	54 255 €	45 365 €	1.33
Total CA 2014	304	37 918 €	41 231 €	45 233 €	48 801 €	54 255 €	45 471 €	1.43



Poids du personnel extérieur corrigé des valeurs « très extrêmes » par région

Nouvelles régions 2016	Poids du personnel extérieur						
	Nombre de structures	Premier décile (D1)	Vingt-cinquième percentile (Q1)	Médiane	Soixante-quinzième percentile (Q3)	Neuvième décile (D9)	Moyenne pondérée
Auvergne-Rhône-Alpes	41	0.0 %	0.0 %	0.4 %	1.4 %	3.5 %	1.1 %
Bourgogne-Franche-Comté	13	0.0 %	0.0 %	0.2 %	0.3 %	0.9 %	0.3 %
Bretagne	12	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.2 %	0.3 %	0.2 %
Centre-Val de Loire	16	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.4 %	1.9 %	0.5 %
Corse	1	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Grand-Est	33	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.2 %	1.5 %	0.5 %
Guyane	1	0.1 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %	0.1 %
Hauts-de-France	18	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.9 %	3.2 %	0.8 %
Île-de-France	24	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.7 %	1.9 %	0.4 %
Normandie	12	0.0 %	0.0 %	0.1 %	0.3 %	0.6 %	0.4 %
Nouvelle-Aquitaine	41	0.0 %	0.0 %	0.3 %	1.8 %	3.7 %	1.2 %
Occitanie	51	0.0 %	0.0 %	0.2 %	1.3 %	2.7 %	0.8 %
Océan Indien	2	0.0 %	0.0 %	0.2 %	0.5 %	0.5 %	0.2 %
Pays de la Loire	19	0.0 %	0.0 %	0.2 %	1.1 %	2.4 %	0.6 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.1 %	0.4 %	0.2 %
Total CA 2014	295	0.0 %	0.0 %	0.1 %	0.9 %	2.4 %	0.7 %

V – Moyens financiers – ITEP

Synthèse des moyens financiers

Les principales analyses dégagées sur la situation budgétaire des ITEP étudiés sont les suivantes :

- une structure des recettes stable depuis plusieurs années, composée logiquement et majoritairement du produit de la tarification (94,7 % sur les CA de 2013 *versus* 93,7 % sur les CA 2014). L'écart entre la prévision (budget exécutoire [BE]) et la réalisation (compte administratif [CA]) est significatif : 4 % des charges brutes. Il traduit la sous-évaluation des recettes annexes lors de la fixation du BE ;
- une structure des dépenses stable, consacrée majoritairement aux charges en personnel : autour de 74 % ;
- des reprises d'excédents supérieures aux reprises de déficit ; elles s'établissent en moyenne à 4 829 euros par ITEP ;
- la part des crédits non reconductibles (CNR) dans le total des charges affectées aux ITEP (1,65 %, soit en moyenne 31 605 euros par ITEP). Les CNR concernent principalement le groupe 2 (personnel) des dépenses.

La situation financière des ITEP observés se caractérise par :

- un taux de marge brute médian de 8,7 %. Il est communément admis que le taux de marge brut, qui témoigne de la capacité de l'établissement à couvrir ses investissements futurs et leur financement ainsi que les provisions devant être constituées, doit se situer entre 7 % et 8 %. Cependant, ce résultat doit être modéré, car 25 % des ITEP ont un taux de marge brute médian inférieur ou égal à 4,7 % ;
- un taux de capacité d'autofinancement (CAF) médian égal à 6,3 %. Ce taux permet d'apprécier la capacité de l'activité de l'ITEP à générer des excédents et, de ce fait, sa capacité à investir. Ce résultat doit être nuancé, car il varie également très fortement. Ainsi, presque 16 % des ITEP du panel manquent d'autofinancement.

Le coût net par place (sans CNR, recettes en atténuation et provisions) :

- le coût médian net par place (hors CNR, recettes en atténuation et provisions) des ITEP du panel est égal à 46 537 euros, et le coût moyen pondéré net par place (hors CNR, recettes en atténuation et provisions) observé au niveau national est égal à 49 002 euros ;
- la variabilité entre les établissements est importante : 10 % des ITEP ont un coût net par place inférieur à 30 857 euros, et 10 % ont un coût net par place supérieur à 73 640 euros ;
- des disparités régionales sont observées : les coûts nets par place médians varient de 41 477 euros en Auvergne-Rhône-Alpes à 63 445 euros en région PACA (81 919 euros pour la Corse, mais avec un seul établissement).

Constats principaux des analyses des facteurs associés à la variabilité du coût net à la place :

Les variables associées aux résultats du coût net à la place sont l'année d'ouverture, le statut majoritaire du personnel, les modalités d'accueil, les déficiences (au sens FINESS), la taille en nombre de places et les aires urbaines

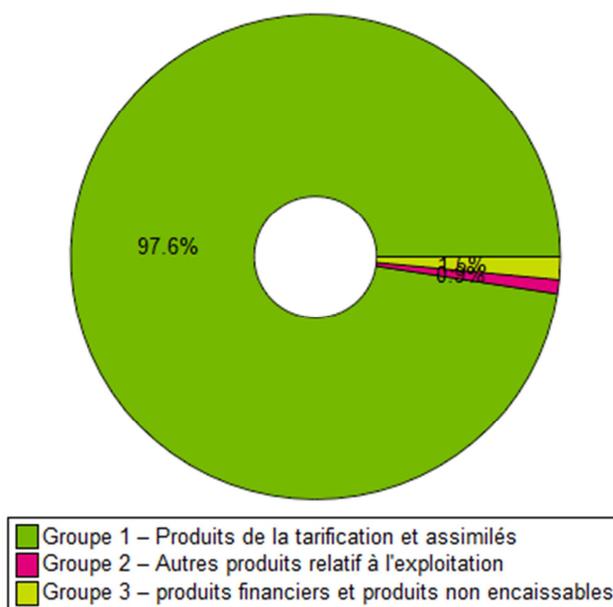
Les coûts nets à la place sont sensiblement identiques, quelles que soient l'année d'ouverture et la taille de l'ITEP.

Les coûts nets par place sont significativement plus élevés dans les ITEP dont le statut majoritaire de personnel est UCANSS, avec un accueil majoritairement en internat et localisés dans une commune isolée.

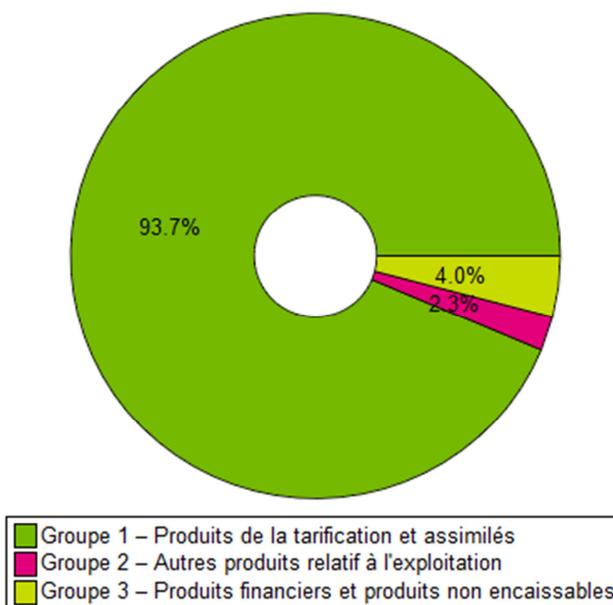
À l'inverse, les coûts nets à la place sont significativement plus faibles dans les ITEP dont le statut majoritaire de personnel est CCNT 1966, situés dans des grandes aires urbaines.

Structure des recettes par groupe sur la section d'exploitation – ITEP

Répartition des produits par groupe – BE

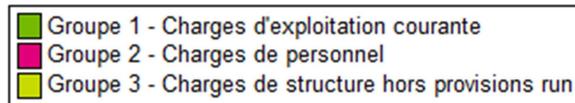
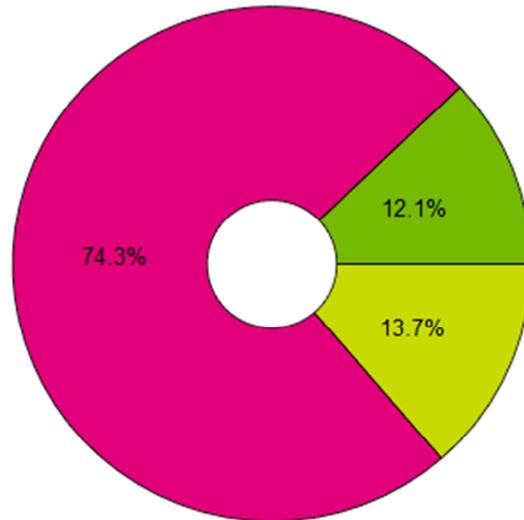


Répartition des produits par groupe - CA

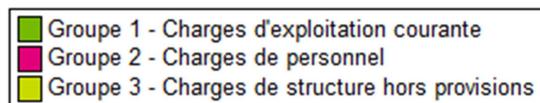
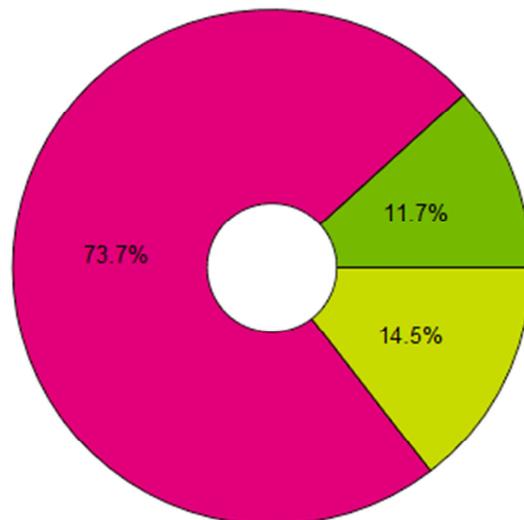


Structure des dépenses par groupe sur la section d'exploitation – ITEP

Répartition des dépenses par groupe – BE



Répartition des dépenses par groupe – CA



Les crédits non reconductibles (CNR) – ITEP

Emploi des CNR attribués aux ESMS par les ARS selon leur groupe de charges

	Montant des CNR	Montant moyen par ESMS	Montant moyen par place	Part des CNR dans chaque groupe	Part des groupes dans les CNR
Groupe 1 – Exploitation	426 987 €	4 591 €	108 €	1.54 %	14.53 %
Groupe 2 – Personnel	1 623 930 €	17 462 €	411 €	0.91 %	55.25 %
Groupe 3 – Structure	888 387 €	9 553 €	225 €	2.50 %	30.22 %
Total CA 2014	2 939 304 €	31 605 €	744 €	1.65 %	100.00 %

Transport – ITEP

Coût des transports d'usagers par place installée corrigé des valeurs « très extrêmes » par région

Catégorie = ITEP								
Nouvelles régions 2016	Coût des transports d'usagers par place installée						Moyenne pondérée	Rapport interdécile
	Nombre de structures	Premier décile (D1)	Vingt-cinquième percentile (Q1)	Médiane	Soixante-quinzième percentile (Q3)	Neuvième décile (D9)		
Auvergne-Rhône-Alpes	40	15 €	60 €	345 €	974 €	1 825 €	702 €	122.54
Bourgogne-Franche-Comté	13	17 €	146 €	257 €	1 983 €	2 811 €	1 228 €	163.35
Bretagne	10	865 €	1 296 €	2 104 €	2 656 €	2 938 €	2 074 €	3.40
Centre-Val de Loire	13	81 €	335 €	1 230 €	2 344 €	2 879 €	1 287 €	35.38
Corse	1	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1.00
Grand-Est	26	106 €	586 €	959 €	1 590 €	2 926 €	1 037 €	27.48
Guyane	1	1 013 €	1 013 €	1 013 €	1 013 €	1 013 €	1 013 €	1.00
Hauts-de-France	14	0 €	245 €	797 €	1 200 €	3 026 €	1 186 €	.
Île-de-France	19	9 €	31 €	683 €	1 965 €	3 004 €	890 €	317.17
Normandie	10	722 €	895 €	1 187 €	1 691 €	2 159 €	1 398 €	2.99
Nouvelle-Aquitaine	38	0 €	52 €	318 €	765 €	1 506 €	627 €	.
Occitanie	52	20 €	89 €	220 €	1 083 €	2 020 €	727 €	100.82
Océan Indien	3	8 €	8 €	1 813 €	1 901 €	1 901 €	1 088 €	250.64
Pays de la Loire	19	151 €	791 €	1 471 €	2 250 €	2 585 €	1 669 €	17.13
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	9 €	42 €	91 €	347 €	1 053 €	261 €	111.16
Total CA 2014	269	13 €	132 €	677 €	1 567 €	2 526 €	950 €	201.31

Part des transports d'usagers dans la dépense corrigé des valeurs « très extrêmes » par région

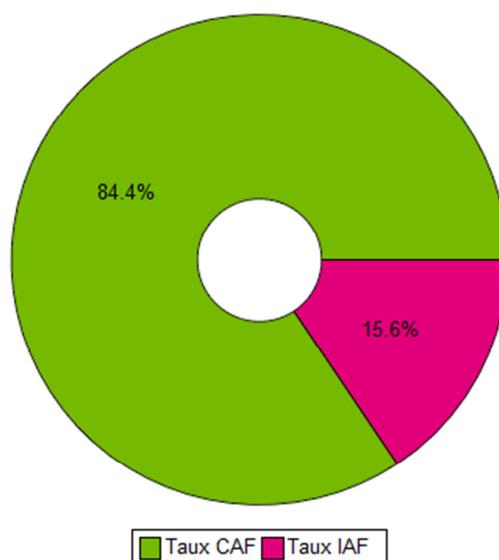
Catégorie = ITEP								
Nouvelles régions 2016	Part des transports d'usager dans la dépense- ITEP							
	Nombre de structures	Premier décile (D1)	Vingt-cinquième percentile (Q1)	Médiane	Soixante-quinzième percentile (Q3)	Neuvième décile (D9)	Moyenne pondérée	Rapport interdécile
Auvergne-Rhône-Alpes	40	0.0 %	0.2 %	0.8 %	2.1 %	3.6 %	1.9 %	89.39
Bourgogne-Franche-Comté	13	0.0 %	0.2 %	0.4 %	4.3 %	5.0 %	2.1 %	145.44
Bretagne	10	1.8 %	3.6 %	4.1 %	5.1 %	6.7 %	4.4 %	3.73
Centre-Val de Loire	13	0.2 %	0.6 %	2.2 %	6.2 %	6.5 %	2.5 %	31.87
Corse	1	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	1.00
Grand-Est	26	0.6 %	0.8 %	2.3 %	3.8 %	4.9 %	2.5 %	7.57
Guyane	1	1.9 %	1.9 %	1.9 %	1.9 %	1.9 %	1.9 %	1.00
Hauts-de-France	14	0.0 %	0.3 %	1.6 %	3.1 %	4.8 %	2.3 %	.
Île-de-France	19	0.0 %	0.0 %	1.0 %	2.8 %	4.6 %	1.9 %	541.35
Normandie	10	1.4 %	1.6 %	2.2 %	2.7 %	3.0 %	2.1 %	2.15
Nouvelle-Aquitaine	38	0.0 %	0.1 %	0.7 %	2.3 %	2.7 %	1.2 %	.
Occitanie	52	0.1 %	0.2 %	0.5 %	1.7 %	3.4 %	1.7 %	64.73
Océan Indien	3	0.0 %	0.0 %	3.6 %	4.9 %	4.9 %	2.1 %	369.75
Pays de la Loire	19	0.6 %	0.9 %	2.9 %	4.9 %	6.4 %	3.3 %	11.34
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	0.0 %	0.1 %	0.2 %	0.9 %	2.1 %	0.5 %	63.79
Total CA 2014	269	0.0 %	0.2 %	1.4 %	2.9 %	4.9 %	2.0 %	236.04

Part des prestations extérieures dans la dépense corrigé des valeurs « très extrêmes » par région

Nouvelles régions 2016	Part des prestations extérieures dans la dépense						
	Nombre de structures	Premier décile (D1)	Vingt-cinquième percentile (Q1)	Médiane	Soixante-quinzième percentile (Q3)	Neuvième décile (D9)	Moyenne pondérée
Auvergne-Rhône-Alpes	43	0.0 %	0.1 %	0.5 %	2.0 %	2.5 %	1.0 %
Bourgogne-Franche-Comté	13	0.0 %	0.1 %	0.4 %	2.4 %	3.1 %	1.3 %
Bretagne	12	0.1 %	0.2 %	0.6 %	1.7 %	2.4 %	0.9 %
Centre-Val de Loire	18	0.0 %	0.2 %	0.9 %	1.6 %	3.5 %	1.2 %
Corse	1	1.9 %	1.9 %	1.9 %	1.9 %	1.9 %	1.9 %
Grand-Est	35	0.1 %	0.3 %	2.1 %	3.7 %	5.6 %	2.5 %
Guyane	1	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Hauts-de-France	20	0.1 %	0.4 %	1.4 %	2.8 %	4.3 %	1.8 %
Île-de-France	24	0.0 %	0.0 %	0.7 %	2.8 %	3.5 %	1.3 %
Normandie	12	0.2 %	0.3 %	0.6 %	1.8 %	2.4 %	0.9 %
Nouvelle-Aquitaine	40	0.0 %	0.1 %	0.5 %	1.8 %	3.3 %	1.0 %
Occitanie	53	0.0 %	0.1 %	0.6 %	1.8 %	3.8 %	1.5 %
Océan Indien	3	0.0 %	0.0 %	2.9 %	3.8 %	3.8 %	1.7 %
Pays de la Loire	20	0.0 %	0.1 %	0.6 %	2.0 %	2.6 %	0.9 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	0.0 %	0.2 %	1.5 %	3.1 %	5.5 %	2.1 %
Total CA 2014	305	0.0 %	0.2 %	0.7 %	2.2 %	3.7 %	1.4 %

Taux de capacité d'autofinancement (CAF) corrigé des valeurs « très extrêmes » par région

Catégorie = ITEP								
Nouvelles régions 2016	Taux de CAF							
	Nombre de structures	Premier décile (D1)	Vingt-cinquième percentile (Q1)	Médiane	Soixante-quinzième percentile (Q3)	Neuvième décile (D9)	Moyenne pondérée	Rapport interdécile
Auvergne-Rhône-Alpes	43	-0.2 %	2.8 %	5.1 %	9.5 %	14.6 %	5.8 %	-86.29
Bourgogne-Franche-Comté	12	-1.9 %	1.5 %	6.4 %	7.7 %	11.0 %	5.2 %	-5.89
Bretagne	12	1.5 %	2.5 %	3.7 %	9.6 %	11.2 %	4.8 %	7.33
Centre-Val de Loire	18	3.4 %	5.9 %	9.3 %	14.1 %	27.0 %	8.6 %	8.01
Corse	1	12.4 %	12.4 %	12.4 %	12.4 %	12.4 %	12.4 %	1.00
Grand-Est	34	-0.6 %	4.4 %	8.5 %	16.5 %	20.3 %	9.8 %	-32.13
Guyane	1	-4.3 %	-4.3 %	-4.3 %	-4.3 %	-4.3 %	-4.3 %	1.00
Hauts-de-France	19	-3.6 %	-2.7 %	5.3 %	13.9 %	30.4 %	7.0 %	-8.38
Île-de-France	20	-1.7 %	1.2 %	4.6 %	15.9 %	31.6 %	11.0 %	-18.31
Océan Indien	2	5.8 %	5.8 %	12.2 %	18.5 %	18.5 %	12.5 %	3.21
Normandie	12	1.1 %	2.0 %	4.5 %	7.7 %	17.1 %	6.7 %	15.09
Nouvelle-Aquitaine	40	0.2 %	3.2 %	7.3 %	13.0 %	21.0 %	7.9 %	87.62
Occitanie	53	-2.4 %	3.9 %	7.0 %	9.1 %	11.0 %	6.8 %	-4.67
Pays de la Loire	18	0.0 %	4.0 %	6.9 %	13.0 %	15.8 %	6.6 %	.
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	-2.8 %	-0.1 %	4.7 %	8.3 %	9.0 %	4.2 %	-3.18
Total CA 2014	296	-0.6 %	3.0 %	6.3 %	10.6 %	17.5 %	7.4 %	-27.04



Taux de marge brute corrigé des valeurs « très extrêmes » par région

Catégorie = ITEP								
Nouvelles régions 2016	Taux de marge brute							
	Nombre de structures	Premier décile (D1)	Vingt-cinquième percentile (Q1)	Médiane	Soixante-quinzième percentile (Q3)	Neuvième décile (D9)	Moyenne pondérée	Rapport interdécile
Auvergne-Rhône-Alpes	43	0.8 %	4.4 %	7.8 %	11.8 %	14.1 %	7.5 %	17.71
Bourgogne-Franche-Comté	13	-2.1 %	3.0 %	7.2 %	9.7 %	18.6 %	7.4 %	-9.01
Bretagne	12	1.8 %	2.7 %	5.5 %	8.7 %	9.6 %	6.3 %	5.42
Centre-Val de Loire	18	4.7 %	6.5 %	12.4 %	18.2 %	24.5 %	9.8 %	5.21
Corse	1	35.6 %	35.6 %	35.6 %	35.6 %	35.6 %	35.6 %	1.00
Grand-Est	35	0.8 %	4.4 %	10.1 %	16.6 %	22.8 %	10.6 %	27.77
Guyane	1	3.3 %	3.3 %	3.3 %	3.3 %	3.3 %	3.3 %	1.00
Hauts-de-France	20	-0.6 %	4.4 %	8.0 %	18.1 %	25.8 %	10.2 %	-42.98
Île-de-France	23	0.8 %	3.1 %	9.2 %	22.0 %	33.9 %	14.3 %	40.58
Normandie	12	4.6 %	8.1 %	10.7 %	18.3 %	20.1 %	11.6 %	4.40
Nouvelle-Aquitaine	40	2.0 %	6.2 %	11.3 %	16.5 %	22.4 %	11.1 %	11.28
Occitanie	53	0.2 %	3.5 %	7.2 %	12.0 %	14.2 %	8.8 %	74.71
Océan Indien	3	8.0 %	8.0 %	34.0 %	41.1 %	41.1 %	25.0 %	5.11
Pays de la Loire	20	2.4 %	6.8 %	10.8 %	15.7 %	20.5 %	11.2 %	8.63
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	-2.2 %	3.3 %	7.2 %	12.0 %	13.2 %	5.9 %	-5.86
Total CA 2014	305	0.8 %	4.7 %	8.7 %	13.9 %	21.5 %	10.0 %	26.14

Taux d'amortissement corrigé des valeurs « très extrêmes » par région

Catégorie = ITEP								
Nouvelles régions 2016	Taux d'amortissement							
	Nombre de structures	Premier décile (D1)	Vingt-cinquième percentile (Q1)	Médiane	Soixante-quinzième percentile (Q3)	Neuvième décile (D9)	Moyenne pondérée	Rapport interdécile
Auvergne-Rhône-Alpes	43	1.1 %	3.0 %	4.9 %	7.6 %	9.9 %	5.6 %	8.73
Bourgogne-Franche-Comté	13	3.1 %	3.3 %	4.3 %	6.8 %	8.3 %	5.2 %	2.67
Bretagne	12	1.9 %	3.0 %	3.4 %	5.9 %	8.1 %	4.1 %	4.14
Centre-Val de Loire	18	2.0 %	3.1 %	5.7 %	7.2 %	10.9 %	5.8 %	5.57
Corse	1	8.1 %	8.1 %	8.1 %	8.1 %	8.1 %	8.1 %	1.00
Grand-Est	34	2.3 %	4.5 %	6.8 %	10.5 %	14.8 %	7.6 %	6.51
Guyane	1	1.6 %	1.6 %	1.6 %	1.6 %	1.6 %	1.6 %	1.00
Hauts-de-France	20	2.0 %	2.5 %	4.5 %	6.3 %	9.5 %	5.3 %	4.82
Île-de-France	23	1.9 %	3.4 %	5.0 %	9.1 %	11.4 %	6.3 %	5.92
Normandie	12	3.0 %	4.2 %	6.8 %	7.9 %	14.2 %	6.4 %	4.78
Nouvelle-Aquitaine	41	2.5 %	3.9 %	6.5 %	8.6 %	11.5 %	6.8 %	4.66
Occitanie	53	2.8 %	4.0 %	6.3 %	8.9 %	10.3 %	6.9 %	3.68
Océan Indien	3	2.4 %	2.4 %	10.7 %	17.1 %	17.1 %	12.6 %	7.25
Pays de la Loire	19	0.7 %	3.1 %	6.4 %	10.9 %	15.0 %	7.1 %	22.56
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11	3.2 %	3.5 %	4.0 %	6.0 %	6.6 %	4.7 %	2.09
Total CA 2014	304	2.1 %	3.4 %	5.8 %	8.4 %	11.5 %	6.3 %	5.37

Poids des amortissements sur la CAF corrigé des valeurs « très extrêmes » par région

Catégorie = ITEP								
Nouvelles régions 2016	Poids des amortissements sur la CAF							
	Nombre de structures	Premier décile (D1)	Vingt-cinquième percentile (Q1)	Médiane	Soixante-quinzième percentile (Q3)	Neuvième décile (D9)	Moyenne pondérée	Rapport interdécile
Auvergne-Rhône-Alpes	37	17.8 %	40.2 %	68.0 %	103.9 %	207.7 %	73.5 %	11.66
Bourgogne-Franche-Comté	13	-66.4 %	37.4 %	54.1 %	105.1 %	218.1 %	49.0 %	-3.28
Bretagne	11	42.6 %	45.3 %	86.9 %	127.6 %	157.9 %	73.0 %	3.71
Centre-Val de Loire	18	17.0 %	34.2 %	67.0 %	102.5 %	148.4 %	53.8 %	8.75
Corse	1	64.8 %	64.8 %	64.8 %	64.8 %	64.8 %	64.8 %	1.00
Grand-Est	33	9.3 %	41.4 %	66.2 %	87.3 %	149.9 %	75.1 %	16.09
Guyane	1	-36.7 %	-36.7 %	-36.7 %	-36.7 %	-36.7 %	-36.7 %	1.00
Hauts-de-France	19	-218.4 %	4.1 %	27.4 %	87.1 %	103.4 %	43.8 %	-0.47
Île-de-France	21	-100.4 %	6.3 %	43.7 %	66.0 %	152.1 %	52.1 %	-1.51
Océan Indien	3	3.3 %	3.3 %	92.3 %	184.9 %	184.9 %	31.7 %	55.34
Normandie	9	22.3 %	54.8 %	107.4 %	264.6 %	287.5 %	85.7 %	12.92
Nouvelle-Aquitaine	39	7.7 %	39.6 %	70.4 %	102.4 %	161.2 %	64.1 %	20.91
Occitanie	51	26.4 %	52.4 %	92.5 %	120.4 %	148.1 %	102.9 %	5.62
Pays de la Loire	18	16.1 %	40.5 %	75.0 %	173.9 %	243.0 %	62.2 %	15.11
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	-79.2 %	40.3 %	63.2 %	117.2 %	235.7 %	113.1 %	-2.98
Total CA 2014	284	4.1 %	35.2 %	69.6 %	107.7 %	164.4 %	67.2 %	40.28

Reprises des résultats et appréciation des résultats administratifs non retraités par région
Reprises des résultats par région

Nouvelles régions 2016	Montant des reprises de déficits antérieurs	Montant des reprises d'excédents antérieurs	Solde des reprises de résultats antérieurs	Montant moyen du solde des reprises des résultats antérieurs par place	Montant moyen du solde des reprises des résultats antérieurs par ESMS
Auvergne-Rhône-Alpes	-105 175 €	99 876 €	205 050 €	123 €	5 001 €
Bourgogne-Franche-Comté	-35 486 €	26 888 €	62 374 €	140 €	4 798 €
Bretagne	-7 165 €	24 371 €	31 536 €	109 €	3 942 €
Centre-Val de Loire	-21 130 €	35 608 €	56 738 €	126 €	3 783 €
Corse	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Grand-Est	0 €	28 536 €	28 536 €	36 €	921 €
Hauts-de-France	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Île-de-France	-10 122 €	66 482 €	76 605 €	128 €	4 788 €
Normandie	0 €	43 354 €	43 354 €	112 €	4 335 €
Nouvelle-Aquitaine	-19 968 €	345 213 €	365 181 €	250 €	9 610 €
Occitanie	-125 571 €	137 079 €	262 650 €	144 €	5 969 €
Océan Indien	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pays de la Loire	0 €	76 229 €	76 229 €	113 €	4 012 €
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-420 €	71 024 €	71 443 €	337 €	7 938 €
Total CA 2014	-325 037 €	954 659 €	1 279 696 €	135 €	4 829 €

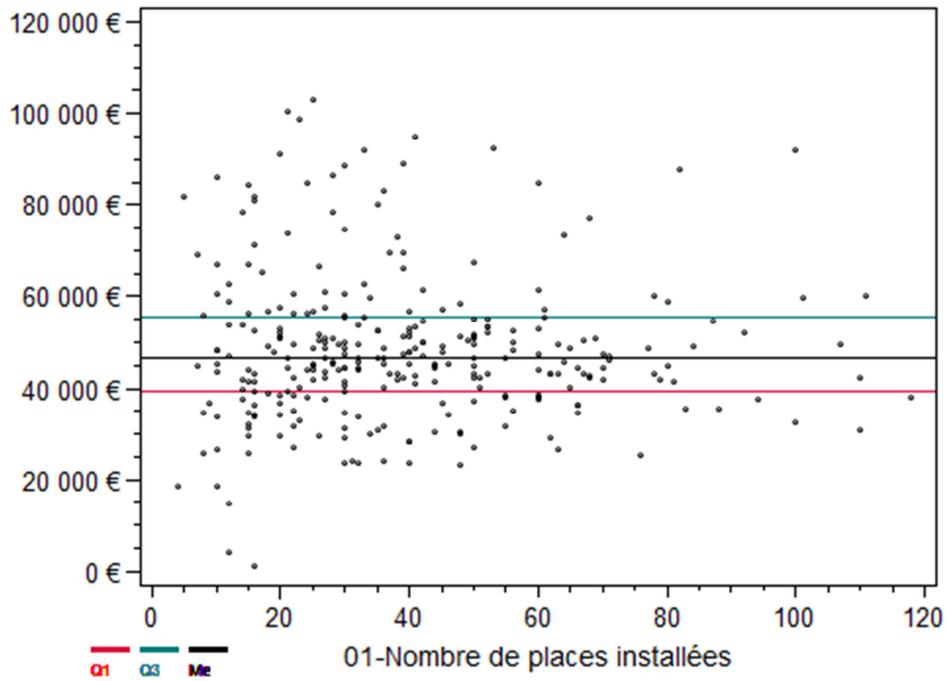
Appréciation des résultats comptables non retraités par région

Nouvelles régions 2016	Total des charges réalisé	Total des produits hors reprises des résultats antérieurs	Résultat comptable net proposé N	Part résultat comptable net proposé N (en %)
Auvergne-Rhône-Alpes	81 986 779 €	84 714 784 €	2 728 005 €	3 %
Bourgogne-Franche-Comté	26 377 458 €	28 155 787 €	1 778 330 €	7 %
Bretagne	21 230 293 €	21 938 320 €	708 027 €	3 %
Centre-Val de Loire	35 061 700 €	37 107 042 €	2 045 342 €	6 %
Corse	1 433 443 €	1 560 890 €	127 447 €	9 %
Grand-Est	58 633 868 €	62 256 571 €	3 622 703 €	6 %
Guyane	852 105 €	1 160 204 €	308 099 €	36 %
Hauts-de-France	49 272 145 €	52 122 540 €	2 850 395 €	6 %
Île-de-France	68 287 291 €	73 078 704 €	4 791 413 €	7 %
Normandie	44 808 523 €	47 436 446 €	2 627 923 €	6 %
Nouvelle-Aquitaine	76 683 840 €	80 593 867 €	3 910 026 €	5 %
Occitanie	130 111 013 €	134 206 058 €	4 095 045 €	3 %
Océan Indien	3 685 315 €	4 093 450 €	408 135 €	11 %
Pays de la Loire	36 514 319 €	38 825 304 €	2 310 985 €	6 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 827 145 €	21 508 368 €	681 223 €	3 %
Total CA 2014	655 765 237 €	688 758 334 €	32 993 097 €	5 %

Coût net (sans CNR, recettes en atténuation et provisions) par place – ITEP

Coût par place en fonction de la capacité installée

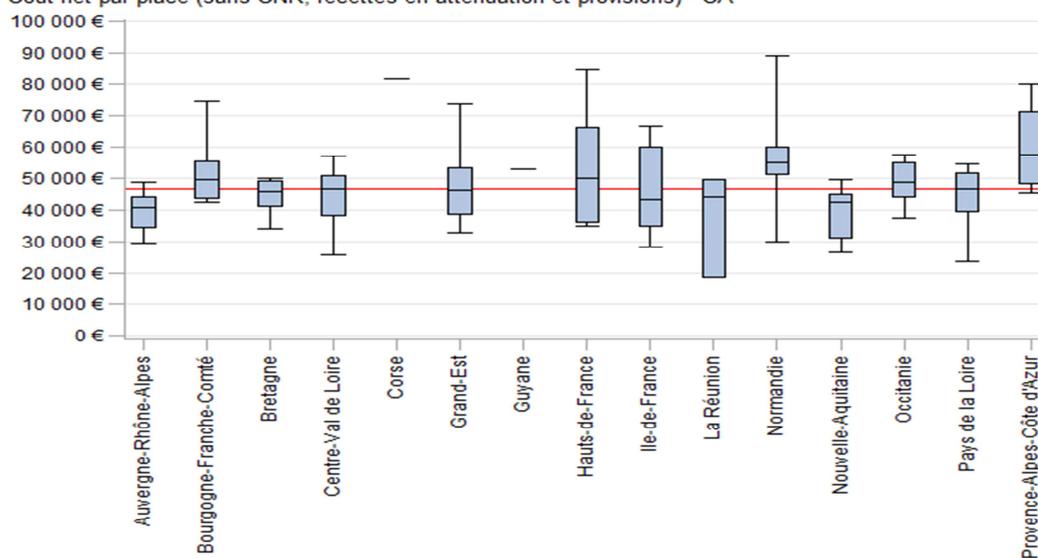
32-Coût net par place (sans CNR, recettes en atténuation et provisions) - CA



Coût net (sans CNR, recettes en atténuation et provisions) par place corrigé des valeurs « très extrêmes » par région

Catégorie = ITEP								
Nouvelles régions 2016	Coût net (sans CNR, recettes en atténuation et provisions) par place							
	Nombre de structures	Premier décile (D1)	Vingt-cinquième percentile (Q1)	Médiane	Soixante-quinzième percentile (Q3)	Neuvième décile (D9)	Moyenne pondérée	Rapport interdécile
Auvergne-Rhône-Alpes	43	29 561 €	35 102 €	41 477 €	45 423 €	73 640 €	42 191 €	2.49
Bourgogne-Franche-Comté	12	42 236 €	45 158 €	50 382 €	65 039 €	88 690 €	56 241 €	2.10
Bretagne	12	34 068 €	41 671 €	46 543 €	49 610 €	52 000 €	45 009 €	1.53
Centre-Val de Loire	18	25 713 €	38 238 €	47 300 €	53 937 €	59 059 €	47 643 €	2.30
Corse	1	81 919 €	81 919 €	81 919 €	81 919 €	81 919 €	81 919 €	1.00
Grand-Est	33	33 851 €	38 579 €	48 669 €	60 741 €	83 017 €	48 936 €	2.45
Guyane	1	52 706 €	52 706 €	52 706 €	52 706 €	52 706 €	52 706 €	1.00
Hauts-de-France	19	34 869 €	36 245 €	52 497 €	72 937 €	100 582 €	56 054 €	2.88
Île-de-France	23	28 366 €	34 872 €	45 321 €	61 323 €	77 298 €	54 775 €	2.72
Normandie	9	30 011 €	51 091 €	55 068 €	60 079 €	89 244 €	56 104 €	2.97
Nouvelle-Aquitaine	40	26 729 €	31 534 €	43 021 €	47 952 €	52 093 €	42 471 €	1.95
Occitanie	51	37 664 €	44 203 €	49 562 €	56 459 €	61 561 €	51 917 €	1.63
Océan Indien	3	18 556 €	18 556 €	44 278 €	49 361 €	49 361 €	42 731 €	2.66
Pays de la Loire	19	23 480 €	39 306 €	46 594 €	52 628 €	56 244 €	44 472 €	2.40
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10	46 230 €	48 110 €	63 445 €	73 236 €	80 670 €	65 626 €	1.74
Total CA 2014	294	30 857 €	39 007 €	46 537 €	54 984 €	73 640 €	49 002 €	2.39

Coût net par place (sans CNR, recettes en atténuation et provisions) - CA



Médiane pour l'échantillon

Nouvelles régions 2016

Analyse de la variabilité du coût net par place – variables statistiquement significatives

Catégorie = ITEP

Variables catégorielles	Nombre de structures	Moyenne pondérée	p value et seuils de significativité : 1 % *** 5 % ** 10 %* >10 % ns en comparaison de la Référence
Statut majoritaire du personnel			
Autre	16	47 834 €	0.0082 **
CCNT 1951	27	53 447 €	0.1830 ns
CCNT 1965	5	45 063 €	0.0730 *
CCNT 1966	213	46 827 €	0.0066 **
FPH (titre IV)	14	51 961 €	0.0718 *
UCANSS	15	66 840 €	Référence
Modalité d'accueil			
Mode Accueil Internat : Non	59	42 053 €	0.0046 **
Mode Accueil Internat : Oui	235	50 239 €	Référence
Aire urbaine			
Grandes AU	171	47 208 €	0.0841 *
Autres AU	35	48 846 €	0.0610 *
Communes périurbaines	56	51 743 €	0.4126 ns
Autres Communes multipolarisées	14	54 049 €	0.3964 ns
Communes isolées	18	53 963 €	Référence

ANNEXE 1 – Indicateurs et formules de calcul

Indicateurs	Mode de calcul	Unité
Offre de services		
Taux d'occupation	Numérateur : Nombre de journées réalisées (externat, internat, semi-internat autres) Dénominateur : nombre de journées d'ouverture théoriques (= 210 pour les ITEP) x capacités installées (places)	%
Taux de Réalisation EXTERNAT	Numérateur : Nombre de journées réalisées en EXTERNAT (CA) Dénominateur : Nombre de journées prévisionnelles en EXTERNAT (BE)	%
Taux de Réalisation INTERNAT	Numérateur : Nombre de journées réalisées en INTERNAT (CA) Dénominateur : Nombre de journées prévisionnelles en INTERNAT (BE)	%
Taux de Réalisation SEMI-INTERNAT	Numérateur : Nombre de journées réalisées en SEMI-INTERNAT (CA) Dénominateur : Nombre de journées prévisionnelles en SEMI-INTERNAT (BE)	%
Taux de Réalisation AUTRES	Numérateur : Nombre de journées réalisées en AUTRES (CA) Dénominateur : Nombre de journées prévisionnelles en AUTRES (BE)	%
Taux de Réalisation TOTAL CA 2014	Numérateur : Nombre de journées réalisées en TOTAL (CA) Dénominateur : Nombre de journées prévisionnelles en TOTAL (BE)	%
Ressources humaines mises en œuvre		
Coût salarial d'un ETP (sans CNR)	Numérateur : Charges de personnel (Groupe 2 des Dépenses) CNR Charges de personnel (Groupe 2 des Dépenses) au CA Dénominateur : ETP TOTAL (PH) Au CA	€
Poids du personnel extérieur à l'établissement	Numérateur : Charges spécifiques au compte 621 - Personnel extérieur à l'établissement au CA Dénominateur : Charges de personnel réalisées (Groupe 2 des Dépenses) au CA	%
Taux d'encadrement ADMINISTRATION/GESTION	Numérateur : ETP ADMINISTRATION/GESTION au CA Dénominateur : capacité installée (places)	%
Taux d'encadrement DIRECTION/ENCADREMENT	Numérateur : EN DIRECTION/ENCADREMENT au CA Dénominateur : capacité installée (places)	%
Taux d'encadrement MÉDICAL	Numérateur : ETP MÉDICAL au CA Dénominateur : capacité installée (places)	%
Taux d'encadrement PARAMÉDICAL	Numérateur : ETP PARAMÉDICAL au CA Dénominateur : capacité installée (places)	%
Taux d'encadrement RESTAURATION	Numérateur : ETP RESTAURATION au CA Dénominateur : capacité installée (places)	%
Taux d'encadrement SERVICES GÉNÉRAUX	Numérateur : ETP SERVICES GÉNÉRAUX au CA Dénominateur : capacité installée (places)	%
Taux d'encadrement SOCIO-ÉDUCATIF	Numérateur : ETP SOCIO-ÉDUCATIF au CA Dénominateur : capacité installée (places)	%
Taux d'encadrement AUTRES FONCTIONS	Numérateur : ETP AUTRES FONCTIONS au CA Dénominateur : capacité installée (places)	%
Taux d'encadrement TOTAL	Numérateur : ETP TOTAL (PH) au CA Dénominateur : capacité installée (places)	%

Analyse des comptes administratifs 2014 : Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques

Indicateurs	Mode de calcul	Unité
Moyens financiers mis en œuvre		
Part des prestations extérieures sur dépense Total	Numérateur : Charges de prestations externes compte 6281 - Prestations de blanchissage à l'extérieur, 6282 - Prestations d'alimentation à l'extérieur, compte 6283 - Prestations de nettoyage à l'extérieur et 6284 - Prestations d'informatique à l'extérieur au CA Dénominateur : Charges des Dépenses - CNR des Groupe 1, Groupe 2 et Groupe 3 des Dépenses au CA	%
Part du Transport usager sur dépense Total	Numérateur : Charges de spécifiques au compte 6242 - Transports d'usagers au CA Dénominateur : Charges des Dépenses - CNR des Groupe 1, Groupe 2 et Groupe 3 des Dépenses au CA	%
Transport usager par place	Numérateur : Charges spécifiques au compte 6242 - Transports d'usagers au CA Dénominateur : Capacité installée (places)	€
Taux de marge brute	Numérateur : Numérateur : (Produits des comptes (70 + 71 +72 +73 +74 +75 sauf 7087) - (Charges des comptes 60+61+62+63+64+65) Dénominateur : (Produits des comptes (70 + 71 +72 +73 +74 +75 sauf 7087)	%
Taux de Capacité d'autofinancement (CAF)	Numérateur : Résultat net comptable de l'exercice + Charges des comptes 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions + compte 675 : valeur comptable des éléments d'actif cédés - 775 : produit des cessions d'éléments d'actif - 777 : Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat - 78 : Reprises sur amortissements et provisions au CA Dénominateur : Somme des comptes de classe 7 réalisés - comptes 775 : produit des cessions d'éléments d'actif - 777 : Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat - 78 : Reprises sur amortissements et provisions au CA	%
Taux d'amortissement	Numérateur : Charges des comptes amortissements et des dépréciations au CA Dénominateur : Charges des Dépenses - CNR des Groupe 1, Groupe 2 et Groupe 3 des Dépenses au CA	%
Part des amortissements dans la CAF	Numérateur : Amortissements Dénominateur : CAF	%
Montant moyen des CNR par ESMS	Numérateur : Montant des CNR des Groupe 1, Groupe 2 et Groupe 3 des Dépenses au CA Dénominateur : Nombre d'établissements du panel	€
Part des CNR dans les dépenses réalisées	Numérateur : Montant des CNR des Groupe 1, Groupe 2 et Groupe 3 des Dépenses au CA Dénominateur : Charges des Dépenses - CNR des Groupe 1, Groupe 2 et Groupe 3 des Dépenses au CA	%
Montant moyen du solde des reprises de résultats par ESMS	Numérateur : Somme des Excédents - Somme des Déficits Dénominateur : Nombre d'établissements du panel	€
Coût net par place (sans CNR, recettes en atténuation et provisions)	Numérateur : Charges d'exploitation courante (Groupe 1 Dépenses) + Charges de personnel (Groupe 2 Dépenses) + Charges de structure (Groupe 3 Dépenses) hors provisions - Total CNR alloué - Autres produits relatifs à l'exploitation (Groupe 2 Recettes) - Produits financiers et non encaissables (Groupe 3 Recettes) Dénominateur : Capacité installée (places)	€

ANNEXE 2 – Glossaire

ARS : agence régionale de santé

BE : budget exécutoire

CA : compte administratif N transmis par les ESMS avant le 30 avril N+1 aux ARS

CCRF : convention collective nationale de la Croix-Rouge française

CCNT : convention collective nationale de travail

CNR : crédits non reconductibles

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

CPOM : contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

ESMS : établissement et service médico-social

ETP : équivalent temps plein

FINESS : fichier national des établissements sanitaires et sociaux

FPH : fonction publique hospitalière

FPT : fonction publique territoriale

ITEP : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

ImportCA : application pour la transmission dématérialisée des budgets exécutoires et des comptes administratifs